



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MAI 2018

L'Association Française du Droit Maritime s'est réunie en Assemblée Générale le 17 mai 2018 sous la présidence de Me Philippe Godin qui a ouvert la séance à 17H00.

Présents :

MME ATALLAH, M. BRAJEUX, MME DEJEAN, MM. CORBIERE (DE), DELEBECQUE, DIBAS-FRANCK, DUMORTIER, MME LAWSON, MM. LEPARQUIER, LEVY, LE PRADO, MME MESNIL, M. MIRIBEL, MMES NIAMBA, ODIER, MM. REMBAUVILLE-NICOLLE, RAISON, MME SCHWEITZER, M. SENTENAC (de), MME SOISSON, MM. THOMAS, TOURNAYE.

Excusés :

MM ALLARD, FORBIN, MME FOUCHIER MATTE, MM. HAMONIER, HARTENSTEIN, JAMBU-MERLIN, JOUFFRAY, LAYEC, MME LEBERRE, MM. LUQUIAU, MARSAC, MORINIERE, MME MICHEL, MM. PIETTE, RICHEMONT (de), VIGNY.

Le Président, après avoir remercié les membres de l'Association pour leur participation à l'Assemblée Générale, salue la présence du Colonel Eric Dibas-Franck, Président de l'Association congolaise de droit maritime qui lui avait rendu visite le 27 décembre 2017 (Cf. PV de l'AG du 13 mars 2018).

Le Président rend compte ensuite de l'activité de l'association depuis la dernière Assemblée Générale.

1. Informations d'ordre général

Il informe l'assemblée du don à l'Association par la Fédération Française de l'Assurance de sa collection de revues de droit maritime qui est constituée :

- du recueil de la jurisprudence commerciale et maritime du Havre, 1860-1968.
- de la revue internationale de droit maritime Autran, 1887-1896/1902-1921.

Siège :

43/45, rue de Naples

75008 PARIS

Tél. 01.53.67.77.10

e.mail : contact@afdm.asso.fr

Site Internet : www.afdm.asso.fr

- du journal commercial et maritime Girod et Clarion, 1820-1937.
- du DMF, 1964-1996.

Il remercie la Fédération Française de l'Assurance pour ce don, Jean-Paul Thomas intermédiation et la Chambre Arbitrale Maritime de Paris qui a accepté d'héberger et ainsi sauvegarder cette précieuse collection.

Il passe ensuite la parole à Maître Luc Grellet qui rend compte du colloque de Malte sur le projet de convention internationale sur la vente judiciaire de navires et l'actualité du CMI puis au Professeur Philippe Delebecque qui rend compte de son audition le 11 avril 2018 à l'Assemblée Nationale par M. Saïd Ahamada, député et rapporteur spécial sur la mission des Affaires Maritimes dont l'objet était l'encadrement juridique des émissions polluantes des navires et les évolutions possibles.

Au terme de ces deux communications, le Président présente la candidature de Maître Béatrice Trigeaud parrainée par Maître Philippe Godin et le Professeur Philippe Delebecque, qui est acceptée à l'unanimité. Maître Béatrice Trigeaud, avocate au Barreau des Hauts-de-Seine, est docteur en Droit public international. Sa thèse « L'OACI et l'OMI-Autorités mondiales de l'air et de la mer » a été présentée lors d'une conférence le 10 avril 2018 à l'Université de Panthéon Assas.

Sa candidature a été acceptée à l'unanimité.

2. **Présentation de la conférence : « Le statut des marins étrangers détachés en France et des marins français détachés à l'étranger » par Me Stéphanie Schweitzer, avocat à la Cour de Paris.**

Le Président présente enfin Maître Stéphanie Schweitzer pour sa conférence sur le statut des marins étrangers détachés en France et des marins français détachés à l'étranger.

Après avoir remercié et félicité Me Stéphanie Schweitzer de la qualité de sa conférence qui a suscité un fructueux débat et émis le souhait qu'elle fasse l'objet d'une publication, le président, avant de clôturer la séance à 19 H, a présenté la programmation de la journée Ripert qui se tiendra le 2 juillet 2019 à l'auditorium de la FFA et a annoncé le thème de la prochaine Assemblée Générale qui sera celui de l'application en France des nouvelles limitations de la LLMC.

Siège :

43/45, rue de Naples

75008 PARIS

Tél. 01.53.67.77.10

e.mail : contact@afdm.asso.fr

Site Internet : www.afdm.asso.fr